

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DCP\_2023\_0061** avec **0** pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : **27/03/2023**  
Objet : **Avenant 1 marché 22.020 relatif au gros Suvre marché JF réfectoire et cuisine**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **27/03/2023** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d\_cision 230061 avenant 1 gros oeuvre JF MAZZOLINI.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20230327-DCP\_2023\_0061-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **27/03/2023**



# Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2023\_0061

**Objet** : Avenant n°1 au marché 22.020 relatif au Gros Œuvre Etendu dans le cadre du Marché de travaux pour le projet de restructuration et extension de la cuisine et du réfectoire pour l'école primaire Jules Ferry de TOURCOING.

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu le code de la Commande Publique ; et notamment ses articles L2194-1, R2194-2, et R2194-8;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Considérant que le marché n°22.020 ayant pour objet le gros œuvre étendu dans le cadre du marché de travaux pour le projet de restructuration et extension de la cuisine et du réfectoire pour l'école primaire Jules Ferry de TOURCOING a été notifié à la société MAZZOLINI le 09 mai 2022 pour un montant de 309 746,88 € HT ;

Considérant que le marché peut être modifié jusqu'à 15% du montant du marché initial ;

Considérant que la découverte d'un réseau d'alimentation en eau froide en plomb pendant l'exécution du marché rend nécessaire la réalisation d'opérations de conformité à la réglementation pour la poursuite des travaux.

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : De conclure l'avenant n°1 au marché n°22.020 avec la société MAZZOLINI pour un montant de 4 458,36 € HT soit une incidence financière de 1,44% sur le marché initial.

**Article 2:** Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **27 MARS 2023**



Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
**Jean-Marie VUYLSTEKER**

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié sur le site de la Ville le : **27 MARS 2023**